

Pourquoi coopérer ?

Trouver des nouvelles solutions contribuant au développement des territoires

Réduire et mutualiser les coûts

Combiner la complémentarité des savoir-faire et des caractéristiques pour développer les territoires

Renforcer la cohésion, l'identité et l'image des territoires



Obtenir des financements complémentaires

Atteindre une taille critique suffisante et nécessaire pour mener certaines actions

Promouvoir la citoyenneté européenne et ouvrir le territoire vers l'extérieur

Nouveau contexte 2014-2020

Quels partenaires ?

-  des GAL de l'UE des 28
-  des groupements de partenaires locaux publics et privés mettant en œuvre une stratégie locale de développement sur un territoire rural
-  des groupements de partenaires locaux publics et privés mettant en œuvre une stratégie locale de développement sur un territoire non rural

Quels projets de coopération ?

-  Le projet de coopération : une activité concrète avec des livrables bien identifiés bénéficiant au territoire
-  Le projet de coopération doit aussi être basé sur une augmentation des compétences et un transfert d'expériences en développement local

Quel budget ?

-  Une enveloppe coopération moyenne par GAL située entre 30 000 et 50 000€ de FEADER